

pourrait avoir de très graves répercussions sur l'immigration.

**M. Haidasz:** Monsieur le président, je dirais que des médecins, des avocats, des mineurs, des ingénieurs ne peuvent venir au Canada parce qu'ils n'y ont pas un oncle, une tante ou un frère pour les parrainer.

**M. Marchand:** J'en conviens.

**M. Haidasz:** Pourquoi alors ne pouvons-nous avoir dans ces pays les installations nécessaires pour que ces médecins, dentistes, ingénieurs ou autres spécialistes puissent venir chez nous? Si je ne me trompe, le Canada a besoin de ces gens. Je sais qu'un grand nombre de médecins, avocats, ingénieurs et autres travailleurs spécialisés de ces pays voudraient venir au Canada; mais, malheureusement, ils n'ont aucun proche parent qui est citoyen canadien et peut les parrainer.

**M. Marchand:** Oui; mais je ne pense pas que vous régleriez ce problème uniquement en étendant la portée de la disposition relative aux neveux et aux nièces. Une telle modification ne permettrait pas de régler le problème à moitié.

**M. Haidasz:** Pourquoi ne pas augmenter les installations?

**M. Marchand:** Là, je suis d'accord; c'est là qu'est la solution. Il n'y en a pas d'autre.

**Le sénateur Cameron:** A propos des remarques de M. Haidasz, il faudra que l'Association des médecins d'Ontario modifie son règlement pour que ces médecins puissent immigrer ici. En outre, peut-être voudrez-vous parler du recyclage des citoyens canadiens à une autre occasion; et, dans ce cas, je remettrai mes questions à plus tard. Mais voici ce que je veux demander: qu'advient-il du groupe de Canadiens non spécialisés qui refusent le recyclage?

**M. Marchand:** Il faut tenter l'expérience; nous avons établi de nouvelles conditions; nous payons jusqu'à \$90 par semaine. Je ne sais si tous accepteront l'idée du recyclage ou du perfectionnement; même si nous l'accordons à tous, je ne suis pas sûr qu'ils accepteront les règles établies. Le même problème pourra peut-être se poser; mais je pense que notre effort doit d'abord se porter vers ce groupe.

Nous faisons actuellement une expérience dans une province (je ne pense pas que je puisse dire laquelle pour le moment); nous accepterons un certain nombre d'immigrants non spécialisés ou très peu spécialisés, pourvu que l'employeur s'engage à les perfectionner dans leur travail et à leur donner une certaine instruction générale. Cela se fera aux frais de l'employeur et de la province. J'ignore si l'ex-

périence se révélera heureuse, mais nous la tentons.

**Le coprésident M. Klein:** M. Badanai.

**M. Badanai:** Monsieur Marchand, pour faire suite au point qu'a mentionné M. Haidasz, le ministre reste-t-il nanti de l'autorité spéciale de s'occuper des cas comme ceux qu'à mentionnés M. Haidasz, par exemple, les neveux et les nièces qui se trouvent au-delà du rideau de fer et que ne viserait pas le Livre blanc? Le ministre a-t-il encore le pouvoir discrétionnaire de régler ces cas et de permettre l'admission au pays de ces personnes?

**M. Marchand:** Je crois que le ministre conserve le même pouvoir discrétionnaire au sujet de l'admission des visiteurs et des immigrants au Canada. Pour ce qui est des immigrants reçus, certains cas devront être soumis au gouverneur en conseil; mais le pouvoir discrétionnaire est le même que dans la loi précédente.

**M. Badanai:** Autrement dit, le ministre ne pourra plus exercer le pouvoir discrétionnaire qu'il avait auparavant?

**M. Marchand:** D'après le bill dont la Chambre est saisie, non en ce qui a trait à l'expulsion; mais ce pouvoir discrétionnaire disparaîtra. Je ne crois pas que ces conditions soient changées. Oui, j'ai encore ce droit.

**M. Badanai:** Vous avez encore le droit. C'est ce que je voulais savoir.

**Le sénateur Pearson:** M. Haidasz a parlé des médecins, des avocats, et le reste. On les admet au pays sans qu'ils soient parrainés, n'est-ce pas?

**M. Marchand:** Oui, les médecins sont admis sans être parrainés, sauf ceux des pays où nous n'avons pas d'installations. C'est un problème. Un médecin de Pologne peut vouloir venir au Canada de sa propre initiative; mais nous ne sommes pas organisés dans son pays pour examiner sa demande du point de vue de l'instruction.

**Le coprésident sénateur Langlois:** Pourriez-vous organiser les installations nécessaires dans ces pays?

**M. Marchand:** Nous le voulons et c'est ce que nous tâchons de faire présentement. Dans certains pays, on ne veut pas de nous.

**M. Enns:** Monsieur le président, le Livre blanc parle d'un objectif, qui est de rendre le programme d'immigration moins sujet aux inégalités de traitement que par le passé; pourtant, nous avons passé beaucoup de temps à parler d'un autre genre d'inégalité de traitement, c'est-à-dire le manque de spécialisation.

**M. Marchand:** Je ne vois pas comment vous pouvez appeler cela une forme d'inégalité de traitement.